



**Avis des Elus du CSE Siège de France Télévisions concernant la dérogation du temps de travail du personnel assurant l'opération du Téléthon 2023 (Point n°4)**

Les élus ont pris connaissance des conditions de réalisation de l'opération TELETHON 2023 et de la demande de dérogation horaire qui ne dépassera pas les 60 heures hebdomadaires.

L'opération Téléthon 2023 implique 30 heures de direct

Les élus ont pu constater que les prévisionnels présentés s'appuyaient sur les expériences passées et que les renforts prévus dans les tableaux présentés semblent garantir la tenue des dépassements horaires dans la limite des 60 Heures hebdomadaires.

Ils rappellent leur attachement à cette émission de solidarité.

Ils regrettent que les figures de France Télévisions qui soutiennent cette opération de service public soient toujours les mêmes et demandent que les « participations antenne » soient à l'avenir, élargies à l'ensemble du personnel de France Télévisions.

Ils prennent acte de la demande et souhaitent un retour sur le réalisé dans des délais raisonnables.

Paris, le 15 novembre 2023.

**Nombre de votants** : 22 voix

Pour : 22 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

*L'ensemble des organisations syndicales FO, SNJ, CFDT, UNSA, CGC, CGT s'associent.*